

**Pour le Conseil des présidents de cercles de Prolait Fédération Laitière, la décision de baisser le prix du lait A au 1<sup>er</sup> janvier 2024 est totalement injustifiée.**

**La baisse annoncée du prix indicatif A pour 2024 a déjà eu lieu dans la réalité du marché sur le prix payé au producteur. Le Conseil des Présidents de cercle demande que la baisse du prix indicatif n'occasionne pas de nouvelle baisse du prix du lait payé au producteur. Alors que les intrants nécessaires à la production sont de plus en plus chers, que la production de lait baisse en Suisse et en Europe, et que tous les indices du marché montrent une reprise des ventes, il est difficile de comprendre ce qui justifie la baisse annoncée du prix indicatif du lait A au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Encore une fois, le mécanisme de fixation du prix du lait ne fonctionne pas !**

Si le prix indicatif du lait A est actuellement fixé à 81 cts, le producteur reçoit seulement 59 cts par kg de lait, une fois déduits les frais de transport, la marge de l'acheteur de lait, les frais d'analyses du lait et la part du lait B.

La baisse annoncée du prix indicatif A pour 2024 a déjà eu lieu dans la réalité du marché sur le prix payé au producteur. Le Conseil des Présidents de cercle demande que la baisse du prix indicatif n'occasionne pas de nouvelle baisse du prix du lait payé au producteur.

Au vu des coûts de production toujours très élevés et du faible salaire horaire, le Conseil demande au contraire une hausse prochaine du prix du lait payé aux producteurs, ceci d'autant plus que les fluctuations du marché du fromage se résorbent.

Actuellement le marché laitier est tendu car de nombreux agriculteurs arrêtent une production qui n'est pas suffisamment valorisée, alors qu'elle est une source de protéines durable. Les producteurs doivent non seulement affronter l'augmentation du prix des intrants, mais aussi répondre à des exigences environnementales accrues, tout en étant soumis à des aléas climatiques de plus en plus compliqués. Il est toujours incompréhensible que le lait soit payé moins cher que l'eau minérale.

De plus, Prolait fédération laitière fait appel aux organisations suisses de défense professionnelle (producteurs suisses de lait et Union suisse des paysans) et à l'Interprofession du lait pour que la fixation du prix du lait soit définie avec plus de transparence et pour que l'observatoire des marges soit plus efficace. Le lait est un produit de base sur lequel les marges des grands distributeurs sont élevées. Il est possible de répondre à la baisse du pouvoir d'achat des consommateurs sans baisser le prix aux producteurs de lait.

Yverdon-les-Bains, le 18 décembre 2023

A disposition :

Marc Benoît, président 079/289 97 20

Marie Garnier, directrice 079/861 10 20